



| Vol. 43-3 août 2023 |

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

# REVUE QUÉBÉCOISE D'URBANISME



[www.aqu.qc.ca](http://www.aqu.qc.ca)

## LES INFRASTRUCTURES VERTES

*loin des yeux, loin du...*

# A L'ORDRE DU JOUR

## LE DÉFI DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

WWW.AQU.QC.CA

Vagues de chaleur, sécheresses, feux de forêt, pluies diluviennes, débordement des cours d'eau, tempêtes de vents. De plus en plus, et particulièrement en 2023, la planète tout entière connaît son lot de catastrophes naturelles nous rappelant les limites de notre contrôle sur la nature et l'importance d'accroître sa résilience face aux changements climatiques. Mais quel est donc l'équilibre possible entre les activités humaines et le respect environnemental ? Quelles sont les solutions possibles pour faire face à ces crises de plus en plus fréquentes ?

Depuis les années 1990, dans le domaine de l'évaluation environnementale, on considère généralement que les fonctions écologiques sont les processus biologiques de fonctionnement, d'auto-entretien et de résilience qui maintiennent les écosystèmes en leur permettant d'évoluer. Généralement classés comme bien commun et/ou bien public, les écosystèmes procurent de nombreux services dits services écologiques ou services écosystémiques. Ces écosystèmes ont de nombreuses fonctions utiles : ils servent d'habitat à des plantes et à des animaux, abritent des poissons et d'autres sources de nourriture, préviennent l'érosion et protègent des inondations et d'autres phénomènes météorologiques.



Conscientes que l'heure est à la résilience davantage qu'à la résistance, de plus en plus de municipalités adoptent des plans d'action ou des mesures pour leur permettre de mieux faire face aux aléas des changements climatiques. C'est dans ce contexte que l'Association québécoise d'urbanisme vous propose pour cette troisième édition de sa revue de 2023, le thème des services écosystémiques. Les membres de comités consultatifs d'urbanisme pourront ainsi en apprendre davantage sur les solutions susceptibles d'être mises en place pour mieux gérer les eaux pluviales, limiter les îlots de chaleur, favoriser les infrastructures naturelles et mieux protéger les milieux vulnérables. Et ils seront à même de constater que ces écosystèmes apportent de nombreux bénéfices pour la qualité de vie.

### COLLOQUE À TERREBONNE

Puisqu'il est question d'écologie, vous serez sans doute tentés de participer à notre colloque du 8 et 9 septembre à Terrebonne et portant le titre « Les CCU, partenaires de la transition écologique ». En raison du contexte de la récente pandémie, il s'agit du premier colloque organisé depuis celui de l'automne 2019 à Joliette. Ce colloque nous permettra de renouer avec la formule du présentiel et, pour les gens qui y participeront, nous avons mis en place une programmation qui devrait vous plaire tout en vous permettant de rétablir votre réseau de contacts.

Cela dit, la tenue de ce colloque n'empêchera pas l'Association québécoise d'urbanisme de poursuivre ses formations en formule webinaire puisque ce format semble beaucoup plaire, tant en raison du nombre de formations offertes durant une année que de la durée plus courte des formations (une heure).

**Marais du projet Le Quartier à Drummondville. Un exemple d'infrastructure naturelle permettant de gérer les eaux pluviales tout en assurant la pérennité d'un milieu naturel d'importance.**

Crédit : Virginie Dumont, 2012

Et, pour les nouveaux membres de l'Association, quoi de mieux que de participer à nos webinaires ou de solliciter une formation sur mesure répondant à vos besoins spécifiques. N'hésitez pas à vous renseigner à ce sujet.

### FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX MEMBRES DE CCU

Ceci est d'autant plus important depuis les modifications proposées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. En effet, l'Assemblée nationale a adopté, le 1er juin dernier, le projet de loi 16 modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que d'autres dispositions législatives. Considérant l'importance des CCU et du rôle qu'ils sont appelés à exercer, le projet de loi 16 rend obligatoire une formation portant sur le rôle et les responsabilités des membres des comités.

Toute personne nommée au sein d'un CCU à compter du 1er juin 2024 devra donc suivre cette formation dans les trois mois du début de son mandat. Les membres en fonction le 1er juin 2024 seront dispensés de cette obligation. Ils devront toutefois suivre la formation si leur mandat est, par la suite, renouvelé.

Vous en apprendrez davantage sur ce sujet dans les pages consacrées à la chronique juridique, une chronique produite par un membre de notre conseil d'administration, Me Pierre Laurin, et qui est l'invité d'honneur des pages « Profil d'administrateur » de cette édition.

Sur ce, bonne lecture, et passez un superbe automne !

Le comité éditorial de la Revue

4

## ADAPTER NOS MILIEUX DE VIE AUX INONDATIONS : L'INTÉGRATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DANS LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

Par : Léa Vandycke et Catherine P. Perras

8

## APPLIQUER L'ÉCOFISCALITÉ MUNICIPALE AUX SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Par : Jean-Philippe Lemay

11

## LA MUTUALISATION DE LA GESTION DES EAUX DE PLUIE

Par : Olivier Leclerc

14

## LES BÉNÉFICES ÉCOSYSTÉMIQUES DES INFRASTRUCTURES VERTES DANS LES VILLES : RÉSILIENCE OU RÉSISTANCE ?

Par : Prisca Ayassamy

17

## LE POUVOIR DES INFRASTRUCTURES NATURELLES : DES ACTIONS ET UN NOUVEAU PROGRAMME

Par : William Verge et Patrick Harbour

19

## PLAN D'AFFAIRES PERMACULTUREL : LA BOURGADE, COOP DE SOLIDARITÉ

Par : Christelle Fournier

21

## PROFIL ADMINISTRATEUR : PIERRE LAURIN

Par : Yves Racicot

23

## L'AIDE-MÉMOIRE

25

## LE PROJET DE LOI 16 ET LES CCU

Par : Me Pierre Laurin



2630, rue Beaudry,  
Sherbrooke, QC J1J 1K8  
Téléphone : 514 277-0228  
info@aqu.qc.ca • www.aqu.qc.ca



La REVUE QUÉBÉCOISE D'URBANISME est publiée périodiquement par l'Association québécoise d'urbanisme à l'intention de ses membres, des municipalités, des professionnels, des étudiants et de tout citoyen intéressés par l'urbanisme et par l'aménagement du territoire.

Les auteurs des articles conservent l'entière responsabilité des opinions qu'ils émettent. Il en va de même pour les commanditaires quant au contenu de leur publicité. Toute reproduction, traduction ou adaptation, en tout ou en partie, des textes, des tableaux ou des illustrations publiés dans la REVUE QUÉBÉCOISE D'URBANISME requiert la permission préalable de l'Association québécoise d'urbanisme.

**Président de l'AQU**  
Yves Racicot,  
Citoyen,  
Municipalité d'Eastman

**Vice-présidente**  
Laure Desjardins,  
Candidate à la maîtrise en études urbaines à l'UQAM

**Trésorier**  
Patrice Furlan,  
Urbaniste,  
Chef de division urbanisme,  
Ville de Drummondville

**Secrétaire**  
Pierre Laurin,  
Avocat municipal,  
Tremblay-Bois

**Administrateurs**  
Brigitte Villeneuve,  
Ex-conseillère, membre du CCU,  
Ville de Terrebonne

Stéphane Bertrand,  
Conseiller municipal,  
Ville de Blainville

Pierre Laplante,  
Président du CCU,  
Municipalité de Sainte-Luce

Félicité Ngadja,  
Consultante en stratégie politique  
nationale et internationale

Léa Lemay-Ducharme  
Directrice par intérim  
du service de l'urbanisme,  
Ville de Warwick

Amaury Sainjon  
Aménagiste,  
MRC de La Côte-de-Beaupré

**Comité de rédaction**  
Patrice Furlan  
Léa Lemay-Ducharme  
Laure Desjardins

**Direction artistique et page  
couverture**  
Yves Racicot  
Crédit photo : Yves Racicot

**Directrice générale**  
Magalie Laniel

**Révision**  
Lysandre Monette-Larocque  
**Édition et impression**  
Précigrafik

**Dépôt légal**  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du  
Québec  
ISSN 0842-957X



**Olivier Leclerc,** candidat à la profession en urbanisme, OUV et chargé de projets et développement, Centre d'écologie urbaine de Montréal.

Olivier mène des projets d'adaptation aux changements climatiques et de participation citoyenne au Centre d'écologie urbaine de Montréal dont la mission est de contribuer à des villes écologiques, démocratiques et en santé. Diplômé en urbanisme, il a complété un doctorat en médecine et s'est formé en intervention sociale. Ses expériences lui permettent de travailler à la mise en œuvre et à la promotion d'une transition socio-écologique juste et inclusive.

# LA MUTUALISATION DE LA GESTION DES EAUX DE PLUIE

Par : **OLIVIER LECLERC**, Centre d'écologie urbaine de Montréal

## LA MUTUALISATION POUR DÉCOUPLER LES BÉNÉFICES DES INFRASTRUCTURES VERTES

Les changements climatiques transforment déjà nos conditions de vie de manière importante, notamment en perturbant les précipitations. Selon les spécialistes, leur intensité et leur fréquence ne feront qu'augmenter au Québec (Ouranos, 2023). Cette pression croissante sur les infrastructures grises entraîne de nombreux problèmes : des surverses jusqu'aux enjeux de financement. D'urgence, il faut s'y adapter collectivement en adoptant de nouvelles approches qui intègrent la gestion des eaux pluviales (GEP) à l'aménagement des milieux de vie de manière durable. Pour y parvenir, le rôle des infrastructures vertes (IV) est central, les services écosystémiques qu'elles procurent étant clairement reconnus (Boucher, 2010). Malgré tout, leur implantation demeure marginale et peine à sortir du cadre de projets pilotes. En effet, leur mise en œuvre et leur gestion sont des défis complexes en soi, qui s'inscrivent dans un changement de paradigme quant à l'approche de la GEP.

L'Alliance des Ruelles bleues-vertes (ARBV) propose une piste de solution : la mutualisation. Ce partage des responsabilités et des infrastructures de la GEP permet non seulement de combler certaines lacunes de l'approche traditionnelle, mais aussi d'optimiser les bénéfices des IV, surtout dans les milieux fortement urbanisés. La ruelle du Sud-Ouest, inaugurée cette année à Montréal par l'ARBV, est le premier projet à mettre en valeur les bienfaits de la mutualisation de la GEP.

## UN RÉSEAU SATURÉ

Au Québec, les précipitations et les événements météorologiques extrêmes seront de plus en plus intenses et fréquents. En d'autres termes, les municipalités devront s'équiper pour gérer fréquemment de grands volumes d'eau. Héritages du XXe siècle, la majorité des systèmes de GEP du Québec sont formés d'égouts combinés, où les précipitations s'ajoutent aux eaux usées des

bâtiments, ce qui cause régulièrement l'engorgement des réseaux. À Montréal, chaque épisode impliquant plus de 10 mm de précipitations cause des surverses et, si les précipitations dépassent 25 mm, des inondations peuvent avoir lieu. Annuellement, ces surverses s'accumulent pour être équivalentes au volume de 1200 piscines olympiques (Ville de Montréal, 2023). Cette pression est exacerbée par l'imperméabilisation des sols qui réduit, en milieu urbain, l'infiltration naturelle de l'eau de pluie. En conséquence, une plus grande part des eaux pluviales ruisselle jusqu'aux égouts, se chargeant par le fait même en contaminants (MELCCFP, 2011). Enfin, ces surverses d'eaux contaminées perturbent les écosystèmes et minent le capital naturel collectif.

La ruelle du Sud-Ouest en temps sec et en temps pluvieux.



Crédit: CEUM. (2023)

## DES INVESTISSEMENTS MASSIFS... AUX RÉSULTATS INCERTAINS

Pour faire face à la hausse prévue des précipitations selon l'approche traditionnelle de la GEP, les municipalités québécoises devront investir massivement pour maintenir le niveau de service



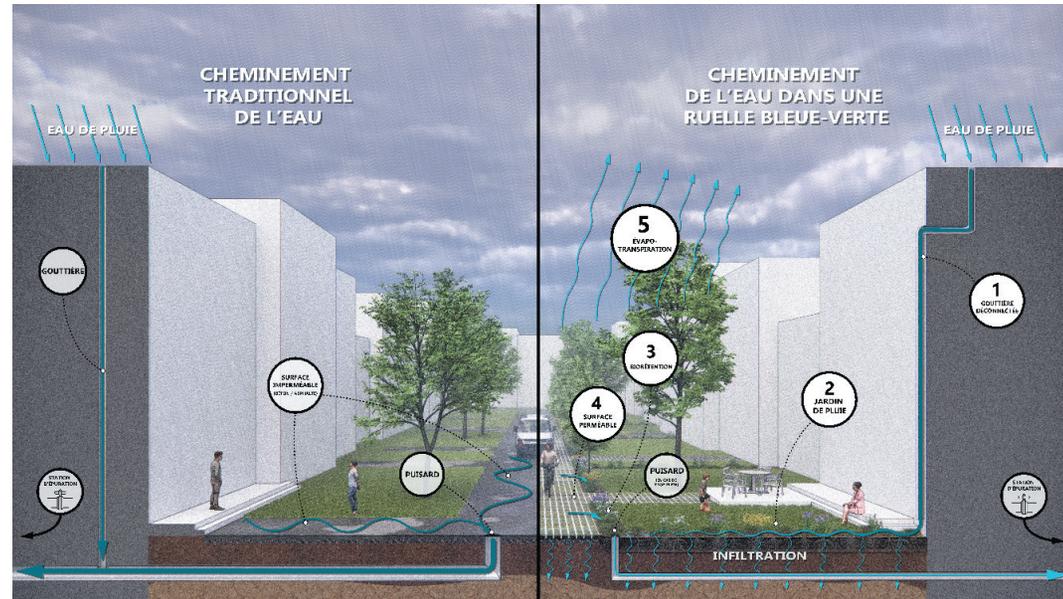
actuel. En plus de devoir réparer des infrastructures en fin de vie utile, il faudrait du même coup accroître la capacité des canalisations. Ces chantiers d'vergure demanderaient des investissements publics massifs. Par exemple, ces travaux pourraient demander à la Ville de Montréal un financement de 6,6 milliards \$, soit 220 millions \$ par an sur 30 ans (Service de l'eau de la Ville de Montréal, 2023), ce qui représente le double de ce qui est actuellement attribué aux infrastructures souterraines. Avec les responsabilités municipales grandissantes et les multiples enjeux auxquels les administrations font face, cela constitue un coût d'option non négligeable. D'autant plus que l'efficacité de ces investissements massifs soulève des inquiétudes. En effet, il semble qu'ils ne pourraient maintenir qu'un statu quo déjà insuffisant, comme en témoignent les surverses.

## LES INFRASTRUCTURES VERTES ET LEURS SERVICES

Face à ces constats, les IV se révèlent incontournables pour bâtir une GEP durable, efficace et rentable. Ces infrastructures peuvent prendre plusieurs formes : des saillies drainantes aux milieux humides protégés, en passant par les noues végétalisées et les jardins de pluie. Ces aménagements modulables s'adaptent aux conditions météorologiques et s'intègrent à divers contextes urbains. En plus de favoriser l'infiltration des pluies dans le sol, ces infrastructures offrent plusieurs autres services écosystémiques. Les végétaux qu'elles contiennent peuvent filtrer les contaminants des eaux, réduire les effets d'îlots de chaleur, soutenir la biodiversité et favoriser la santé des collectivités. Pouvant être inondées sans subir de dommage, elles allègent aussi le poids sur les infrastructures classiques et préviennent les surverses en ralentissant le débit de ruissellement. Sans oublier leurs apports esthétiques et sociaux, les IV proposent une flexibilité et une multifonctionnalité que l'approche traditionnelle ne peut offrir. Elles augmentent la résilience des municipalités tout en améliorant la qualité de vie des communautés. Elles génèrent ainsi de la valeur pour les municipalités et leur population grâce à leurs services écosystémiques, mais aussi en tant que capital naturel (FCM, 2023).

## LES INNOVATIONS DE LA MUTUALISATION

Le cheminement de l'eau dans une ruelle bleue-verte favorise l'infiltration.



Crédit : CEUM. (2023)

Malgré la pression croissante des précipitations et les multiples avantages des IV, elles tardent à être déployées à grande échelle. En effet, leur intégration aux pratiques courantes des municipalités québécoises demande plus qu'un simple remplacement de canalisations, mais bien un changement de paradigme. Traditionnellement, la GEP est prise du point de vue de la gestion des nuisances, l'eau devant être retirée le plus rapidement possible. En vertu des cadres réglementaires traditionnels, la responsabilité de la GEP est répartie en silo et les propriétaires des lots doivent assurer cette gestion à l'intérieur des limites de leur propriété, avec un drain central par exemple. Ces eaux doivent être redirigées vers les canalisations de la municipalité locale, qui devient seule responsable de la GEP une fois les limites des lots privés franchies. Quant à elles, les IV sont des aménagements en surface où s'accumulent et s'écoulent graduellement les eaux de pluie. Pour gérer de grands volumes, les IV doivent donc présenter une superficie ne pouvant pas toujours s'insérer dans les limites des lots privés ou publics.

Leur implantation est donc complexe, surtout en milieu fortement urbanisé où l'espace est restreint.

En combinant la GEP de plusieurs lots, la mutualisation répond à cet enjeu d'implantation. Par ce modèle, des acteurs des milieux privés, publics, communautaires et institutionnels deviennent partenaires de l'aménagement et de l'entretien des IV en se partageant les responsabilités. Les aires de biorétention, soit les aires où les végétaux captent l'eau de pluie, peuvent être aménagées à cheval entre des lots privés et des lots publics, optimisant ainsi l'espace limité des quartiers. Les aménagements accueillant ces infrastructures peuvent aussi assumer d'autres fonctions : de l'aire de jeu à la place publique. Elles contribuent ainsi à d'autres objectifs de développement des municipalités tout en réduisant la pression fiscale de la GEP et en optimisant l'utilisation des fonds publics, comme elles offrent un meilleur retour sur investissement (FCM, 2023).

Bien que la concertation de multiples acteurs puisse entraîner des défis de gouvernance, il est possible de les résoudre en planifiant la mutualisation et sa structure de fonctionnement avec soin. Pour ce faire, l'intégration de processus de participation citoyenne ainsi que la sensibilisation et le partage des connaissances entre les communautés locales et le corps professionnel sont essentiels.

## LA RUELLE DU SUD-OUEST, UN EXEMPLE DE MUTUALISATION

Coupe isométrique des infrastructures de la ruelle du Sud-Ouest.



Crédit : CEUM. (2023)

Inaugurée en 2023, dans le quartier de Pointe-Saint-Charles dans l'arrondissement du Sud-Ouest à Montréal, la ruelle du Sud-Ouest est un exemple réussi de mutualisation. Aux abords du Bâtiment 7, lieu de rassemblement communautaire, elle unit l'Arrondissement du Sud-Ouest, l'ARBV, des partenaires de recherche et le 7 À NOUS, organisme responsable du Bâtiment 7, pour expérimenter cette nouvelle approche de la GEP. La ruelle, qui s'étend sur 150 mètres le long du Bâtiment 7 pour une superficie de 1 972 m<sup>2</sup>, accueille dix aires de biorétention, entre l'espace public et le lot du Bâtiment 7, qui permettent une gestion locale et durable des eaux pluviales tout en désengorgeant une partie des canalisations municipales. Des comités citoyens et des professionnels de l'Arrondissement se partagent les responsabilités d'entretien.

Les connaissances et compétences nécessaires sont mises en commun à travers des formations et des rencontres de suivi.

Ce projet a été possible grâce à une innovation réglementaire montréalaise : le règlement 20-030, soit le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales, qui vient légitimer la mutualisation. Ce règlement encadre la gestion des eaux pluviales sur la propriété privée sur le territoire de la Ville de Montréal. Il permet, entre autres, aux propriétaires privés de développer des ententes de mutualisation avec les instances locales afin de gérer l'eau sur plusieurs lots adjacents, dans des conditions permettant leur succès. L'innovation réside dans le fait que plusieurs partenaires peuvent maintenant s'unir pour partager la responsabilité de la gestion de l'eau pluviale. Chapeauté par le Service de l'eau de la Ville de Montréal, ce règlement permettra à de nouveaux projets de mutualisation de voir le jour à travers la métropole. La publication *Les ruelles bleues-vertes : Plaidoyer pour la multiplication des infrastructures vertes au Québec — Regards sur la première initiative réalisée à Montréal* recense les apprentissages de cette première expérimentation de mutualisation des infrastructures de GEP.

## UNE MUTUALISATION À METTRE EN RÉSEAU

Alors que les infrastructures naturelles sont reconnues comme une solution efficace, rentable et durable à la GEP, la mutualisation permet de faciliter leur mise en œuvre, leur entretien et leur gouvernance. Les innovations montréalaises de la ruelle du Sud-Ouest et du règlement 20-030 mettent en valeur cette approche et tracent un chemin vers la normalisation de ces pratiques dans les municipalités québécoises. Afin de pleinement s'adapter, une gestion durable des eaux de pluie demandera la répliquabilité et une mise en réseau des IV. C'est à travers la multiplication des initiatives, leur implantation systématique et la mutualisation que les municipalités du Québec pourront pleinement profiter du potentiel des IV.

## BIBLIOGRAPHIE

Pour aller plus loin, consultez la publication [Les ruelles bleues-vertes : Plaidoyer pour la multiplication des infrastructures vertes au Québec — Regards sur la première initiative réalisée à Montréal](#) produite par le Centre d'écologie urbaine de Montréal (2023).

Boucher, I. (2010). La gestion durable des eaux de pluie, Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable. Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. [Document PDF]. Récupéré de : [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement\\_territoire/urbanisme/guide\\_gestion\\_eaux\\_pluie\\_complet.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/guide_gestion_eaux_pluie_complet.pdf)

Fédération canadienne des municipalités. (2023). Les actifs naturels renforcent la résilience climatique. [Page web]. Consultée au : [https://fcm.ca/fr/ressources/mic/les-actifs-naturels-renforcent-la-resilience-climatique#:~:text=Les%20actifs%20naturels%20\[%C3%A9galement%20appel%C3%A9s,d'avantages%20pour%20une%20collectivit%C3%A9.](https://fcm.ca/fr/ressources/mic/les-actifs-naturels-renforcent-la-resilience-climatique#:~:text=Les%20actifs%20naturels%20[%C3%A9galement%20appel%C3%A9s,d'avantages%20pour%20une%20collectivit%C3%A9.)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2011). GUIDE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES. Stratégies d'aménagement, principes de conception et pratiques de gestion optimales pour les réseaux de drainage en milieu urbain. Gouvernement du Québec. [Document PDF]. Récupéré de : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/pluviales/guide-gestion-eaux-pluviales.pdf>

Ouranos. (2023). Précipitations. Changements projetés. [Page web]. Consultée au : <https://www.ouranos.ca/fr/precipitations-changements-projetes>

Service de l'eau de la Ville de Montréal. (2023). Pour ARBV. (2023). Webinaire — Gestion durable des eaux de pluie [Alliance RBV]. [Vidéo]. Consulté au : <https://youtu.be/qf8GnpPXKiY>

Ville de Montréal. (2023). Ouvrages de surverse. Données ouvertes. [Base de données]. Récupérée de : <https://donnees.montreal.ca/dataset/ouvrage-surverse>



Nous avons le plaisir de vous inviter à notre colloque en présentiel

# LES CCU, PARTENAIRES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

en collaboration avec la ville de **Terrebonne** les **8 et 9 septembre 2023**.

## Vendredi 8 sept. VISITE commentée

En plus d'une journée complète de conférence le samedi, nous vous invitons à participer à la visite guidée de 3 sites d'intérêt de la région de Terrebonne le vendredi à 13h00. Nous aurons une navette et des animateurs pour la visite des sites **Urbanova**, **Le ruisseau de feu**, et le **Vieux-Terrebonne**, mais prévoyez quand même de bonnes chaussures. La visite sera suivie d'un cocktail à l'hotel Impéria vers 17h00.



Association  
québécoise  
d'urbanisme



## Samedi 9 sept. - Journée de FORMATION

|               |  |
|---------------|--|
| 9h00 à 10h00  | <b>L'urbanisme et la transition écologique</b><br><b>Robert Chicoine,</b><br>Directeur général adjoint, Développement et aménagement du territoire. Ville de Terrebonne  |
| 10h15 à 11h45 | <b>La Politique de transition écologique de la ville de Terrebonne et sa mise en œuvre</b><br><b>Mahotia Gauthier,</b><br>Chef de section environnement et transition écologique. Bureau de l'environnement et de la transition écologique. Ville de Terrebonne<br><b>Éliane Lessard,</b><br>Urbaniste, Directrice de l'urbanisme durable. Ville de Terrebonne |
| 13h15 à 14h15 | <b>La vision écologique par les outils juridiques d'aménagement</b><br><b>Me Marc-André LeChasseur,</b><br>Avocat en droit municipal, Bélanger Sauvé. Professeur adjoint, Université McGill  |
| 14h30 à 15h15 | <b>Opérer la nécessaire densification du territoire : les outils pour assurer son intégration aux contextes urbains</b><br><b>Pierre-Olivier Robitaille,</b><br>Agent de projet, L'Atelier Urbain  |
| 15h15 à 16h00 | <b>La réglementation d'urbanisme discrétionnaire et l'adaptation de nos communautés aux changements climatiques : Le cas du Parc d'affaires 40NETZERO à Montréal-Est</b><br><b>Steve Potvin,</b><br>Directeur du Studio d'urbanisme et d'architecture de paysage de Stantec  |
| 16h30 à 17h30 | <b>Assemblée générale annuelle de l'AQU</b>  |

Les inscriptions se font en ligne, sur [aqu.qc.ca](http://aqu.qc.ca) sous l'onglet **formation/colloque**, ou directement à :

[www.aqu.qc.ca/formation/colloque-2023](http://www.aqu.qc.ca/formation/colloque-2023)

Au plaisir de vous voir à Terrebonne très bientôt !

